#### **CIRCULAIRE N° 3436**

#### **DU 31 JANVIER 2011**

Objet : Personnel enseignant de Promotion sociale : changement d'affectation.

Réseaux : Réseau de la Communauté française

Niveaux et Services : Promotion sociale. Période : Année scolaire 2010-2011

#### Aux chefs des établissements d'enseignement de promotion sociale organisés par la Communauté française.

Circulaire	Informative	
Emetteur	A.G.P.E - D.G.P.E.C.F.	
	Bernard GORET, Directeur général	
Destinataire	ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - RESEAU DE LA CF	
Contact	Direction générale des Personnels de l'Enseignement de la Communauté française. Direction de la Carrière. Cellule opérations statutaires	
	Jacqueline ANCIAUX – Directrice ff - Bureau 3 <sup>E</sup> 354 Boulevard Léopold II 44 - 1080 Bruxelles	
Document à envoyer	OUI	
Date limite d'envoi	28 FEVRIER 2011	
Objet	CHANGEMENT D'AFFECTATION DU PERSONNEL DE L'ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE	

Renvois:

Nombre de pages : texte : 3

annexes: 1 (14 pages)

J'attire votre attention sur les dispositions des articles 48, 80 et 94 de l'arrêté royal du 22 mars 1969 qui offrent la possibilité à tout membre du personnel enseignant nommé à titre définitif, titulaire d'une fonction de recrutement (article 48), d'une fonction de sélection (article 80) ou de promotion (article 94), d'obtenir dans cette fonction un changement d'affectation :

#### 1° dans un emploi vacant d'un autre établissement de la zone

Le membre du personnel enseignant qui désire obtenir un changement d'affectation dans un autre établissement de la même zone introduit, par pli recommandé, une demande motivée par des circonstances exceptionnelles auprès de l'administration dans la première quinzaine du mois de février.

Le membre du personnel enseignant <u>titulaire d'une fonction de recrutement</u> en adresse copie au président de la **commission zonale d'affectation** concernée dans le même délai.

Le membre du personnel enseignant <u>titulaire d'une fonction de sélection</u> en adresse copie au président de la **commission zonale d'affectation** dans le même délai.

Le membre du personnel enseignant <u>titulaire d'une fonction de promotion</u> en adresse copie au président de la **commission interzonale d'affectation** dans le même délai.

#### 2° dans un emploi vacant au sein d'une autre zone

Le membre du personnel enseignant qui désire obtenir un changement d'affectation dans une autre zone introduit, par pli recommandé, une demande motivée par des circonstances exceptionnelles auprès de l'administration dans la première quinzaine du mois de février.

Le membre du personnel enseignant <u>titulaire d'une fonction de recrutement</u> en adresse copie au président de la **commission interzonale d'affectation** concernée dans le même délai.

Le membre du personnel enseignant <u>titulaire d'une fonction de sélection</u> en adresse copie au président de la **commission interzonale d'affectation** dans le même délai.

Le membre du personnel enseignant <u>titulaire d'une fonction de promotion</u> en adresse copie au président de la **commission interzonale d'affectation** dans le même délai.

Dans les deux cas de figure, ce changement d'affectation produit ses effets le 1<sup>er</sup> septembre suivant et c'est le Gouvernement qui accorde le changement d'affectation moyennant avis favorable des commissions précitées.

Ces demandes motivées par des circonstances exceptionnelles doivent être introduites à l'aide des documents<sup>1</sup> ci-annexés, par pli recommandé, <u>POUR LE 28</u> <u>FEVRIER</u> AU PLUS TARD (la date de la poste fait foi), à l'adresse suivante :

Ministère de la Communauté française Direction générale des Personnels de l'enseignement de la Communauté française Direction de la carrière des personnels

> Cellule Opérations statutaires – Bureau 3<sup>E</sup>354 CHANGEMENT D'AFFECTATION Boulevard Léopold II, 44 1080 BRUXELLES

Les membres du personnel enseignant qui sollicitent un changement d'affectation doivent également me renvoyer la liste des établissements de la (des) zone(s) qu'ils ont demandé(e)s <u>en y ayant coché</u> ceux où ils désirent être affectés. Il va de soi que moins ils indiquent d'établissements, moins ils ont de possibilités d'obtenir un changement d'affectation.

#### !!! Attention !!!

La demande d'un membre du personnel nommé dans une ou plusieurs fonctions de recrutement ne peut porter que sur une seule fonction à la fois.

Le membre du personnel dans cette situation introduira autant de demandes qu'il a de nominations, et ce pour autant qu'il souhaite obtenir un changement d'affectation à partir d'une, de plusieurs ou de toutes ses nominations.

Ces demandes seront, selon le type de demande, transmises :

- à soit au Président de la Commission zonale
- à soit au Président de la Commission interzonale

Une copie desdites demandes sera **TOUJOURS** adressée à l'Administration.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Fonctions de recrutement – Changement d'affectation dans un autre établissement de la zone : document 48 R.Z Fonctions de recrutement – Changement d'affectation dans une autre zone : document 48 R.A.Z.

Fonctions de sélection – Changement d'affectation dans un autre établissement de la zone : document 80 S.Z Fonctions de sélection – Changement d'affectation dans une autre zone : document 80 S.A.Z.

Fonctions de promotion – Changement d'affectation dans un autre établissement de la zone ou dans une autre zone : document 94 P.Z. & P.A.Z.

Je vous invite à rappeler aux membres du personnel concernés de votre établissement les dispositions susmentionnées.

A l'avance, je vous remercie.

**Christian NOIRET** 

Directeur général adjoint

DECRET DU 22/03/1969
PROMOTION SOCIALE
CHANGEMENT D'AFFECTATION
48 R.Z.
FEVRIER 2011

#### <u>ARTICLE 48 : FONCTIONS DE RECRUTEMENT</u>

# DEMANDE DE CHANGEMENT D'AFFECTATION DANS UN AUTRE ETABLISSEMENT DE LA ZONE NOM, Prénom: Adresse: rue: N° Localité: ......Code postal ...... Fonction à laquelle vous êtes nommé (e): Dans cette fonction, veuillez préciser: Etablissement dans lequel vous êtes affecté (e): Nombre de périodes effectivement prestées dans cet établissement..... Zone demandée ...... Emploi désiré: prestations complètes ou prestations incomplètes <sup>1</sup> Nombre de périodes minimum souhaité: ..... Il convient d'être attentif au fait que la demande de changement d'affectation dans un emploi à prestations incomplètes implique la réduction du traitement au prorata de ces prestations. Circonstances exceptionnelles motivant cette demande:

Signature:

Date:

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Biffer la mention inutile.

DECRET DU 22/03/1969
PROMOTION SOCIALE
CHANGEMENT D'AFFECTATION
48 R.A.Z.
FEVRIER 2011

# ARTICLE 48 : FONCTIONS DE RECRUTEMENT DEMANDE DE CHANGEMENT D'AFFECTATION DANS UNE AUTRE ZONE

NOM, Prénom:	
Matricule:	
Adresse: rue:	N°
Localité:	Code postal
Fonction à laquelle vous êtes nommé (e):	
Etablissement dans lequel vous êtes affecté (e):	
Nombre de périodes effectivement prestées dans cet établissement	
Zone (s) demandée (s)	
Emploi désiré: prestations complètes ou prestations incomplètes <sup>1</sup> Nombre de périodes minimum souhaité:	
Il convient d'être attentif au fait que la demande de changement incomplètes implique la réduction du traitement au prorata de ces pres	
Circonstances exceptionnelles motivant cette demande:	
Date:	Signature:

<sup>1</sup> Biffer la mention inutile.

DECRET DU 22/03/1969
PROMOTION SOCIALE
CHANGEMENT D'AFFECTATION
80 S.Z.
FEVRIER 2011

#### **ARTICLE 80 : FONCTIONS DE SELECTION**

# DEMANDE DE CHANGEMENT D'AFFECTATION DANS UN AUTRE ETABLISSEMENT DE LA ZONE NOM, Prénom: Matricule: Adresse: rue: N° Localité: ......Code postal ...... Fonction à laquelle vous êtes nommé (e): Dans cette fonction, veuillez préciser: Etablissement dans lequel vous êtes affecté (e): Nombre de périodes effectivement prestées dans cet établissement..... Zone demandée..... Emploi désiré: prestations complètes ou prestations incomplètes<sup>1</sup> Nombre de périodes minimum souhaité: ..... Il convient d'être attentif au fait que la demande de changement d'affectation dans un emploi à prestations incomplètes implique la réduction du traitement au prorata de ces prestations. Circonstances exceptionnelles motivant cette demande: ..... Date: Signature:

<sup>1</sup> Biffer la mention inutile

DECRET DU 22/03/1969
PROMOTION SOCIALE
CHANGEMENT D'AFFECTATION
80 S.A.Z.
FEVRIER 2011

## ARTICLE 80 : FONCTIONS DE SELECTION DEMANDE DE CHANGEMENT D'AFFECTATION DANS UNE AUTRE ZONE

NOM, Prénom:	
Matricule:	
Adresse: rue:	N°
Localité:	Code postal
Fonction à laquelle vous êtes nomn	né (e):
Etablissement dans lequel vous ête	es affecté (e):
	prestées dans cet établissement
Zone (s) demandée (s)	
Emploi désiré: prestations complète	es ou prestations incomplètes <sup>1</sup>
Nombre de périodes minimum souh	naité:
Il convient d'être attentif au fait dincomplètes implique la réduction d	que la demande de changement d'affectation dans un emploi à prestations u traitement au prorata de ces prestations.
Circonstances exceptionnelles moti	
Date:	Signature:

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Biffer la mention inutile.

**DECRET DU 22/03/1969** 

PROMOTION SOCIALE
CHANGEMENT D'AFFECTATION
94 P.Z. & P.A.Z.
FEVRIER 2011

#### **ARTICLE 94: FONCTION DE PROMOTION**

# <u>DEMANDE DE CHANGEMENT D'AFFECTATION DANS LA ZONE OU DANS UNE AUTRE ZONE</u> NOM, Prénom: Matricule: Adresse: rue: N° Localité: ......Code postal ...... Fonction à laquelle vous êtes nommé(e): ..... Etablissement dans lequel vous êtes affecté(e) Changement d'affectation souhaité dans la même zone: OUI / NON 1 Etablissement(s) souhaité(s) ..... Changement d'affectation souhaité dans une autre zone: OUI / NON 1 Si oui, zone(s) demandée(s): Etablissement(s) souhaité(s) .....

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Biffer la mention inutile.

<u>Circonstances exceptionnelles motivant cette demande</u> :	
Date:	Signature:

**DECRET DU 22/03/1969** 

#### PROMOTION SOCIALE

CHANGEMENT D'AFFECTATION FEVRIER 2011

## Adresses administratives du Président de la commission interzonale d'affectaτιση

#### et

#### des Présidents et Présidentes des commissions zonales d'affectation

Monsieur Bernard GORET
Président de la Commission interzonale
d'affectation
Ministère de la Communauté française
Direction générale des personnels de
l'enseignement de la Communauté française
Bureau 3<sup>E</sup>303
Boulevard Léopold II, 44
1080 BRUXELLES

Monsieur Georges CORNETTE Président de la Commission zonale d'affectation numéro 1<sup>1</sup> Rue Léon Delacroix 28 1070 BRUXELLES

Monsieur Richard PLUMES Président de la Commission zonale d'affectation numéro 3<sup>3</sup> Avenue Roi Albert, 643 7012 JEMAPPES

Madame CLAES Martine Présidente de la Commission zonale d'affectation numéro 5<sup>5</sup> Rue des Prairies, 40 4630 SOUMAGNE

Monsieur Michel BONJEAN Président de la Commission zonale d'affectation numéro 7<sup>7</sup> Av de la Toison d'Or, 71 6900 MARCHE-EN-FAMENNE Madame Isabelle HENRY Présidente de la Commission zonale d'affectation numéro 2<sup>2</sup> Place de la Justice, 1/155 7700 MOUSCRON

Monsieur Vincent DURANT Président de la Commission zonale d'affectation numéro 4<sup>4</sup> Rue Raoul Warocqué, 46 7140 MORLANWELZ-MARIEMONT

Monsieur Teddy BEATSE Présidente de la Commission zonale d'affectation numéro 6<sup>6</sup> Rue Gustave Renier 1 4300 WAREMME

Monsieur Benoît LEGAL Président de la Commission zonale d'affectation numéro 8<sup>8</sup> Boulevard Cauchy, 9-10 5000 NAMUR

La zone numéro 1 regroupe les instituts d'enseignement de promotion sociale de la communauté française d'Anderlecht, Evere, Uccle, Woluwé, Braine-l'Alleud et Court-Saint-Etienne;

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> <u>La zone numéro 2</u> regroupe les instituts d'enseignement de promotion sociale de la communauté française d'Ath, Tournai, Mouscron et Pérulwez;

<sup>3 &</sup>lt;u>La zone numéro 3</u> regroupe les instituts d'enseignement de promotion sociale de la communauté française de Colfontaine, Dour, Frameries, et Jemappes-Mons;

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> <u>La zone numéro 4</u> regroupe les instituts d'enseignement de promotion sociale de la communauté française de Morlanwelz, Philippeville, Rance et Thuin;

<sup>5 &</sup>lt;u>La zone numéro 5</u> regroupe les instituts d'enseignement de promotion sociale de la communauté française de Blégny, Soumagne, Verviers;

La zone numéro 6 regroupe les instituts d'enseignement de promotion sociale de la communauté française d'Alleur, Grace-Hollogne, Saint-Georges et Waremme ;

La zone numéro 7 regroupe les instituts d'enseignement de promotion sociale de la communauté française d'Arlon, Libramont, Marche et Vielsalm;

<sup>8 &</sup>lt;u>La zone numéro 8</u> regroupe les instituts d'enseignement de promotion sociale de la communauté française de Dinant, Namur Cadets et Namur Céfor

1	Ecole de l	Maréchalerie - ANDERLECHT
	Rue Léon	Delacroix 28
	1070	ANDERLECHT
2		Enseignement de Promotion sociale de la Communauté française - AEKEN
	Av Consta	nt Permeke 4
	1140	LAEKEN
3		Enseignement de Promotion sociale de la Communauté française - -ST-PIERRE
	Avenue O	ban 73
	1150	WOLUWE-ST-PIERRE
4		Enseignement de Promotion sociale de la Communauté française - NDERLECHT-BRUXELLES
	Rue Gatti	de Gamond 95
	1180	UCCLE
5		Enseignement de Promotion sociale de la Communauté française - L'ALLEUD - RIXENSART
	Rue du Se	rment 12
	1420	BRAINE-L'ALLEUD
6		Enseignement de Promotion sociale de la Communauté française - T-ETIENNE-JODOIGNE
	Avenue Pa	aul Henricot 1
	1490	COURT-SAINT-ETIENNE
	2 3 4	Rue Léon 1070  Institut d'I EVERE - L Av Consta 1140  Institut d'I WOLUWE Avenue Or 1150  Institut d'I UCCLE-AI Rue Gatti d'I 1180  Institut d'I BRAINE-L Rue du Se 1420  Institut d'I COURT-S' Avenue Pa

1	<b>1</b> °	ZONE 2
	7	Institut d'Enseignement de Promotion sociale de la Communauté française - TOURNAI, ANTOING, TEMPLEUVE
		Rue Saint-Brice 53 7500 TOURNAI
□ 8	3	Institut d'enseignement de promotion sociale de la Communauté française à PERUWELZ
		Boulevard Léopold III 40 7600 PERUWELZ
	9	Institut d'Enseignement de Promotion sociale de la Communauté française - MOUSCRON, COMINES
		Place de la Justice 1/155 7700 MOUSCRON
10	)	Institut d'Enseignement de Promotion sociale de la Communauté française - ATH-FLOBECQ
		Rue de Liessies 11
		7800 ATH

11	Institut d'Enseignement de Promotion Sociale de la Communauté française Jemappes-Quiévrain -	
	Avenue Ro 7012	oi Albert 643 JEMAPPES
12	Institut d'I	Enseignement de Promotion sociale de la Communauté française - ES
	Rue du On 7080	rze Novembre 2 FRAMERIES
13	Institut d'Enseignement de Promotion sociale de la Communauté française - COLFONTAINE	
	Rue Cléme 7340	enceau 60 62 WASMES
14	Institut d'e	enseignement de promotion sociale de la Communauté française à Dour
	Rue de Bo 7370	ussu 84 DOUR

15		enseignement de promotion sociale de la Communauté française - VILLE,FLORENNES
	Avenue de 5600	Samart 2/2 PHILIPPEVILLE
16	Institut d'I	Enseignement de Promotion sociale de la Communauté française - NCE
	Rue Paulir 6470	ne Hubert 40 RANCE
17	7 Institut d'Enseignement de Promotion sociale de la Communauté française - THUIN -ERQUELINNES	
	Drève des 6530	Alliés 11 THUIN
18	Institut d'I	Enseignement de Promotion Sociale de Morlanwelz - MORLANWEZ- NT
	Rue Raoul 7140	Warocqué 46 MORLANWELZ-MARIEMONT

<u> </u>	19 Institut d'Enseignement de Promotion Sociale de la Communauté français Soumagne	
	Rue des P	Prairies 40
	4630	SOUMAGNE
20 Institut d'Enseignement de Promotion sociale de la Communauté fran BLEGNY		Enseignement de Promotion sociale de la Communauté française -
	Rue Julier	n Ghuysen
	4670	BLEGNY
21		Enseignement de Promotion sociale de la Communauté française S,PLOMBIERES,LIMBOURG,PEPINSTER
	Avenue Ja 4820	ardin Ecole DISON

22	Institut d'Enseignement de Promotion sociale de la Communauté française - WAREMME
	Rue Gustave Renier 1 4300 WAREMME
<u>23</u>	Institut d'Enseignement de Promotion sociale de la Communauté française - ANS
	Rue Georges Truffaut 37 4432 ALLEUR
24 Institut d'Enseignement de Promotion sociale de la Communauté fran GRACE-HOLLOGNE	
	Rue Antoine Degive 1 4460 HOLLOGNE-AUX-PIERRES
<u> </u>	Institut d'enseignement de promotion sociale de la Communauté française - SAINT-GEORGES-SUR-MEUSE,OUFFET
	Rue Eloi Fouarge 31 4470 SAINT-GEORGES-SUR-MEUSE

26	Institut d'Enseignement de Promotion sociale de la Communauté française - ARLON, MUSSON
	Chemin de Weyler 2 Aile 5 6700 ARLON
27	Institut d'Enseignement de Promotion sociale de la Communauté française - LIBRAMONT,BERTRIX
	Avenue Herbofin 39 6800 LIBRAMONT
28	Institut d'Enseignement de Promotion sociale de la Communauté française - MARCHE-EN-FAMENNE
	Av de la Toison d'Or 71 6900 MARCHE-EN-FAMENNE
29	Institut d'Enseignement de Promotion sociale de la Communauté française - VIELSALM,STAVELOT
	Rue des Chasseurs Ardennais. 1 6690 VIELSALM
	OUSU VIELSALIN

30	Institut d'Enseignement de Promotion sociale de la Communauté française NAMUR (CEFOR)	
	Boulevard 5000	Cauchy 9 10 NAMUR
31	1 Institut d'Enseignement de Promotion sociale de la Communauté française NAMUR	
	PI Ecole de 5000	es Cadets 6 NAMUR
32	Institut d'I DINANT	Enseignement de Promotion sociale de la Communauté française -
	Herbucher 5500	nne DINANT